



# UNE AIDE. IMMÉDIATE. À TOUT MOMENT.

+41 844 85 75 75\*

Vous pouvez également nous joindre via le menu iDrive ou l'application MINI.

**ASSISTANCE DÉPANNAGE ET ACCIDENT MINI.**

**MINI SERVICE**

\* Liaison vocale payante au tarif du numéro Business 0844 de Swisscom, en fonction de l'opérateur de téléphonie mobile.

## SOMMAIRE

Assistance dépannage MINI	4
Programme de mobilité MINI	6
Assistance accident MINI	10
La perfection du service en atelier MINI	12
Par-delà les frontières	14

## TOUJOURS À VOS CÔTÉS EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENT.

### Assistance dépannage et accident MINI: la meilleure solution en cas d'imprévu.

Quoi qu'il arrive, vous pouvez toujours compter sur nous. En cas de panne ou d'accident, nous vous aidons à repartir au plus vite grâce à nos prestations. Nous nous occupons de tout. Détendez-vous.

### Un numéro pour tous les incidents.

Qu'il s'agisse d'une panne ou d'un accident, un appel suffit et nos spécialistes règlent rapidement le problème. Bien entendu, le service d'assistance gratuit est à votre disposition 24 heures sur 24, 365 jours par an. Y compris si vous utilisez directement le menu iDrive de votre MINI ou l'application MINI sur votre smartphone.

**+41 844 85 75 75\***

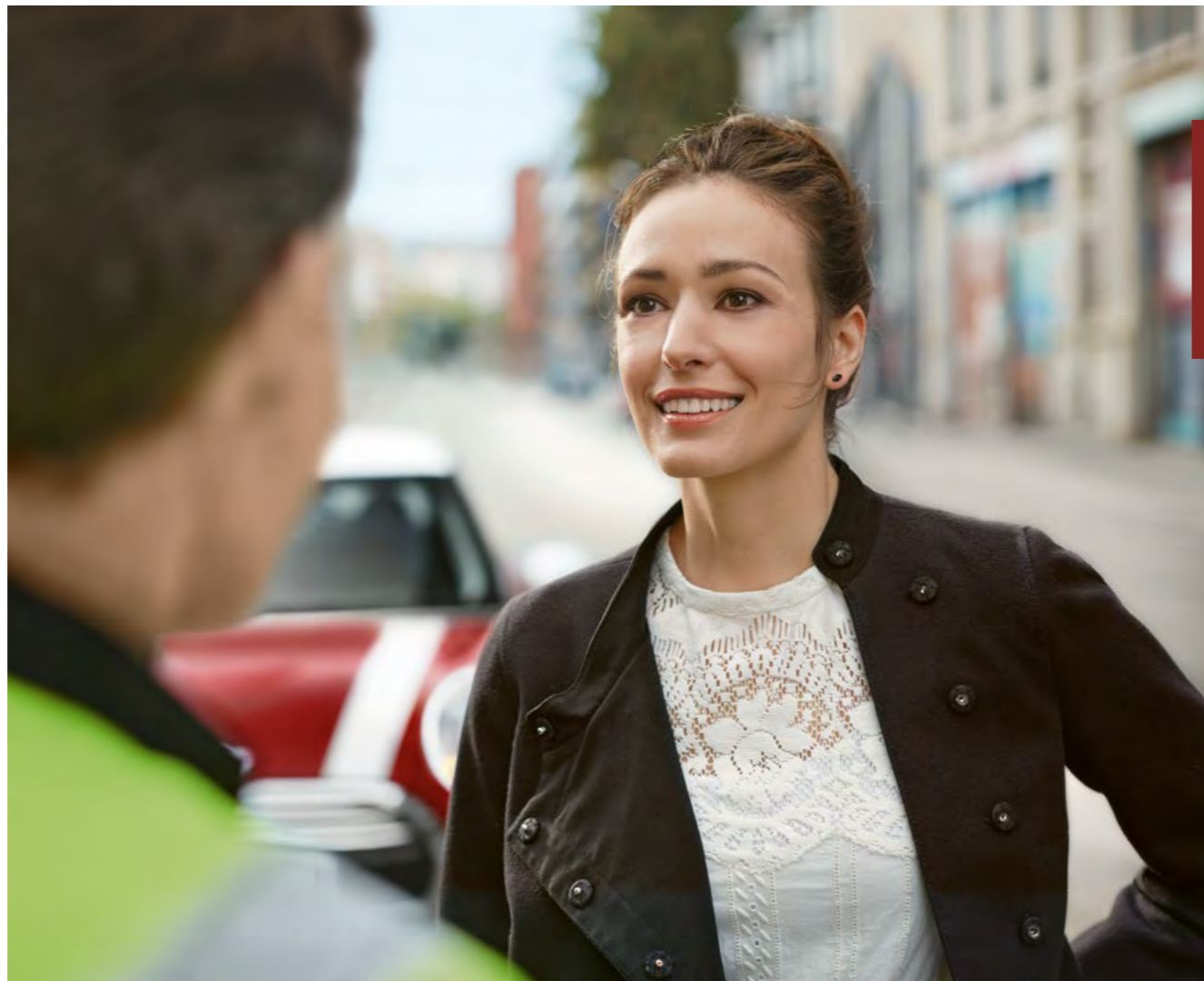
\* Liaison vocale payante au tarif du numéro Business 0844 de Swisscom, en fonction de l'opérateur de téléphonie mobile.

**À vos côtés 365 jours par an,  
24 heures sur 24.**



## EN CAS DE PANNE, QUE FAUT-IL FAIRE?

1. Trouver un emplacement sûr pour le véhicule (bande d'arrêt d'urgence, aire de stationnement, accotement)
2. Allumer les feux de détresse
3. Enfiler le gilet de sécurité
4. Sécuriser le véhicule (feux de croisement, triangle de sécurité)
5. Contacter l'assistance dépannage MINI:  
+41 844 85 75 75\*  
Vous pouvez également nous joindre via le menu iDrive de votre MINI ou l'application MINI.
6. Attendre l'arrivée de la dépanneuse dans un endroit sûr



## VOUS APPELEZ. NOUS NOUS CHARGEONS DE TOUT.

- Résolution des problèmes par téléphone via nos experts
- Assistance dépannage via un partenaire fiable
- Contact du Partenaire de Service MINI le plus proche et remorquage jusqu'à l'atelier
- En cas de besoin: organisation du remorquage

Un appel suffit et l'assistance dépannage MINI s'assure que vous pourrez repartir dans les plus brefs délais. Vous pouvez également nous joindre via le menu iDrive de votre MINI ou l'application MINI sur votre smartphone.



Scanner le code QR et télécharger l'application MINI.

**+41 844 85 75 75\***

\* Liaison vocale payante au tarif du numéro Business 0844 de Swisscom, en fonction de l'opérateur de téléphonie mobile.

# PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI: POUR TOUJOURS RESTER EN MOUVEMENT.

Conduire une MINI, cela signifie vivre pleinement sa passion. Cela est également vrai quand votre MINI tombe en panne. Avec le pack complet de prestations dont vous bénéficiez, plus rien ne vous arrête!

## À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI?

Le programme de mobilité MINI est automatiquement valable pendant 2 ans pour tous les véhicules neufs. À chaque changement d'huile et à chaque entretien du véhicule chez un Partenaire de Service MINI, vous profitez d'une prolongation de 24 mois. Et ce, jusqu'à 5 ans au maximum.

## ASSISTANCE DÉPANNAGE SUR PLACE.

Nous organisons l'assistance dépannage chez un partenaire et prenons en charge les frais. Cela vaut aussi pour les problèmes de pneus.<sup>1</sup>

## SERVICE DE REMORQUAGE.

Si un dommage ne peut être réparé sur place, nous prenons en charge les frais de remorquage jusqu'au Partenaire de Service MINI le plus proche.

## POURSUITE DU TRAJET EN TAXI.

Le cas échéant, nous assumons les frais de taxi pour un ou plusieurs trajets jusqu'à CHF 125.-.

## NUITÉE À L'HÔTEL.

Si besoin est, nous prenons en charge les frais d'hôtel pour tous les passagers du véhicule jusqu'à la fin de la réparation ou pendant un maximum de 4 nuits (catégorie d'hôtel: 4 étoiles au maximum). Condition: le lieu de la panne doit se trouver à plus de 50 km de votre domicile.

## VÉHICULE DE REMPLACEMENT.

Nous prenons en charge les frais pour un véhicule de remplacement de valeur équivalente<sup>2</sup>, et ce, jusqu'à la fin des réparations. Au maximum 3 jours ouvrables (plus le week-end) en Suisse. Au maximum 5 jours ouvrables (plus le week-end) à l'étranger.

## POUR UNE MOBILITÉ CONTINUE.

Outre les prestations précitées, nous prendrons également en charge les prestations suivantes, individuelles ou combinées, afin de préserver votre mobilité, à concurrence d'un montant total de CHF 1'000.- par panne.

## ENLÈVEMENT OU RAPATRIEMENT DU VÉHICULE.

Nous prenons également en charge les frais d'enlèvement de votre voiture jusqu'à concurrence du montant maximum précité. En cas de nécessité, nous organisons le rapatriement de votre voiture.<sup>3</sup>

## POURSUITE DU TRAJET OU RAPATRIEMENT EN TRAIN OU EN AVION.

Si les circonstances l'exigent, nous prenons également en charge les frais de poursuite du voyage ou de rapatriement en train ou en avion à concurrence du montant maximum précité.

Vous trouverez de plus amples informations sur [www.MINI.ch](http://www.MINI.ch)

<sup>1</sup> Les pneus neufs ne sont pas pris en charge. Les frais dus à des prestations complémentaires ne sont garantis qu'en cas d'utilisation de pneus dotés de la technologie Runflat, car un pneu de rechange ne peut être disponible avant 4 heures. Sur place, les prestations de l'assistance dépannage se limitent à la remise en état du véhicule afin qu'il soit prêt à repartir.  
<sup>2</sup> La disponibilité des voitures de remplacement peut varier selon la région et selon les circonstances. En outre, les conditions générales de location commerciale de voitures peuvent prévoir des restrictions de destination.  
<sup>3</sup> Condition préalable: la durée de la réparation à compter de la prise en charge du véhicule au garage jusqu'à la date escomptée de sa remise en état dépasse 3 jours ouvrables. La distance entre le lieu du domicile et le lieu de la panne doit en outre être supérieure à 100 kilomètres. Le rapatriement d'une voiture de l'étranger peut prendre environ 10 jours (transport groupé).



## BON À SAVOIR. FAQ RELATIVE AU PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI.

### PUIS-JE PROFITER DE L'ASSISTANCE DÉPANNAGE MINI MÊME SI JE N'AI PAS DROIT AU PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI?

Oui, l'assistance dépannage MINI est disponible pour tous les conducteurs MINI, indépendamment de l'âge du véhicule ou du programme de mobilité MINI.

### PENDANT COMBIEN DE TEMPS AI-JE DROIT AU PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI?

Pendant 2 ans. Vous pouvez également faire automatiquement prolonger de 24 mois (jusqu'à 5 ans au maximum) le programme de mobilité MINI lors d'un changement d'huile ou d'un entretien du véhicule chez un Partenaire de Service MINI agréé. Il est inutile de déposer une demande ou de s'inscrire quelque part.

### DANS QUELS CAS LE PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI EST-IL PRATIQUE?

Vous avez droit à ses prestations en cas de panne qui n'est pas imputable au conducteur ni à des facteurs externes (exception: problèmes de pneus, cf. page 7). La panne est un dysfonctionnement nécessitant une réparation, sans quoi la poursuite du trajet n'est pas possible. En cas d'accident, l'assistance accident MINI entre en scène (cf. page 11).

### OÙ LE PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI EST-IL VALABLE?

Le programme de mobilité MINI est valable dans toute l'Europe. Vous trouverez une vue d'ensemble de la zone de validité du programme de mobilité MINI à la page 15.

### QUE SE PASSE-T-IL QUAND LE PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI N'EST PLUS VALABLE?

En optant pour l'offre de prolongation de notre partenaire d'assistance, vous pouvez prolonger d'un an votre droit à des prestations de mobilité.

### AI-JE AUSSI DROIT À L'ASSISTANCE DÉPANNAGE MINI SI MON VÉHICULE A PLUS DE 5 ANS?

Oui, l'assistance dépannage et accident MINI est ouverte à tous les conducteurs de MINI, quel que soit l'âge de leur véhicule. Seule la prise en charge des frais dans le cadre des services de mobilité n'est plus disponible à l'expiration du programme de mobilité MINI (si vous n'avez pas obtenu la prolongation du programme de mobilité MINI).



## EN CAS D'ACCIDENT, QUE FAUT-IL FAIRE?

1. Enfiler le gilet de sécurité
  2. Sécuriser le lieu de l'accident (feux de détresse, feux de croisement, triangle de sécurité)
  3. Y a-t-il des blessés? Si oui, contacter les services de secours: 112
  4. Prodiguer les premiers secours
- Contactez l'assistance accident MINI: +41 844 85 75 75\*
5. Vous pouvez également nous joindre via le menu iDrive de votre MINI ou l'application MINI.
  6. Chercher un endroit sûr et ne pas s'éloigner du lieu de l'accident
  7. Remplir le constat amiable d'accident automobile



## APPEL BREF. SOLUTION RAPIDE.

L'assistance accident MINI: toujours prête à intervenir. En appelant l'assistance accident MINI, vous serez en bonnes mains, car vous avez droit aux prestations suivantes:

- Informations claires relatives au comportement à adopter éventuellement sur le lieu de l'accident (si besoin est, nous appelons la police, les pompiers, etc.)
- Organisation du remorquage ou remorquage gratuit jusqu'au Partenaire de Service MINI le plus proche
- Appel au Partenaire de Service MINI le plus proche
- Fourniture d'un véhicule de remplacement
- Conseils relatifs aux alternatives disponibles pour le voyage

Vous pouvez nous joindre via la hotline ci-dessous, le menu iDrive de votre véhicule ou l'application MINI.

**+41 844 85 75 75\***

\* Liaison vocale payante au tarif du numéro Business 0844 de Swisscom, en fonction de l'opérateur de téléphonie mobile.

## LA PERFECTION DU SERVICE MINI: LE FRUIT DE NOTRE PASSION.

Des spécialistes du service MINI, des outils de diagnostic ultramodernes et des technologies de service innovantes: seuls les Partenaires de Service MINI sont en mesure de redonner à votre MINI son éclat originel. Pour ce faire, ils s'appuient sur les pièces d'origine MINI.



### TRAVAUX DE CARROSSERIE MINI. UN SAVOIR-FAIRE SANS COMPROMIS.

- Exigences de qualité strictes
- Normes de sécurité exigeantes
- Travaux de réparation effectués rapidement



### TRAVAUX DE PEINTURE MINI. POUR QUE VOTRE MINI BRILLE COMME AU PREMIER JOUR.

- Peinture et MINI ColorSystem innovants
- Peinture d'origine haut de gamme
- Peintures et méthodes de laquage respectueuses de l'environnement



### PIÈCES D'ORIGINE MINI. RIEN NE VAUT LES PIÈCES D'ORIGINE.

- Qualité optimale
- Ajustement parfait
- Sécurité maximale



# INFORMATIONS CLÉS SUR LE PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI.

## VEUILLEZ PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES CONDITIONS SUIVANTES POUR UNE BONNE UTILISATION DE NOS PRESTATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI.

### INFORMATIONS SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS:

- En principe, seuls les frais engagés en concertation avec la hotline de MINI (+41 844 85 75 75) peuvent être remboursés.
- En règle générale, nous prenons directement en charge les frais couverts par le programme de mobilité MINI. Dans le cas exceptionnel où vous devriez régler vous-même des dépenses relevant de ces prestations, nous vous en rembourserons le montant.

A cette fin, vous devrez produire:

- les factures originales des prestations de service en question (facture de l'entreprise de dépannage, par exemple);
- une copie de la facture de réparation;
- le compte rendu de panne dûment rempli (notre partenaire d'assistance vous le transmettra).

### NE DONNENT LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT:

- les dépenses qui auraient été effectuées même s'il n'y avait pas eu de panne (carburant et péage, par exemple);
- les frais d'hôtel supplémentaires (frais de restauration et minibar, par exemple);
- tous les frais ou toutes les pertes résultant directement ou indirectement de la panne, comme la perte de salaire, les frais d'annulation ou des billets ayant perdu leur validité;
- les frais de réparation, le coût des pièces de rechange, des adjuvants ou des carburants.

### DROIT AUX PRESTATIONS:

- Le programme de mobilité MINI est uniquement valable en cas de panne ou d'accident.
- Une panne désigne un dysfonctionnement du véhicule qui empêche la poursuite du trajet.

### LES PRESTATIONS DU PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI NE SONT PAS VALABLES:

- pour le service classique ainsi que pour les actions techniques et les actions de rappel;
- en cas de vol ou de vandalisme ainsi que pour leurs éventuels effets;
- en cas de dommages survenus lors de la participation à des manifestations de sport automobile où il s'agit d'atteindre une vitesse maximale, ou lors des essais y afférents;
- en cas de dommages dus à l'intégration de pièces non approuvées par MINI ou dus à une utilisation du véhicule non approuvée par MINI.

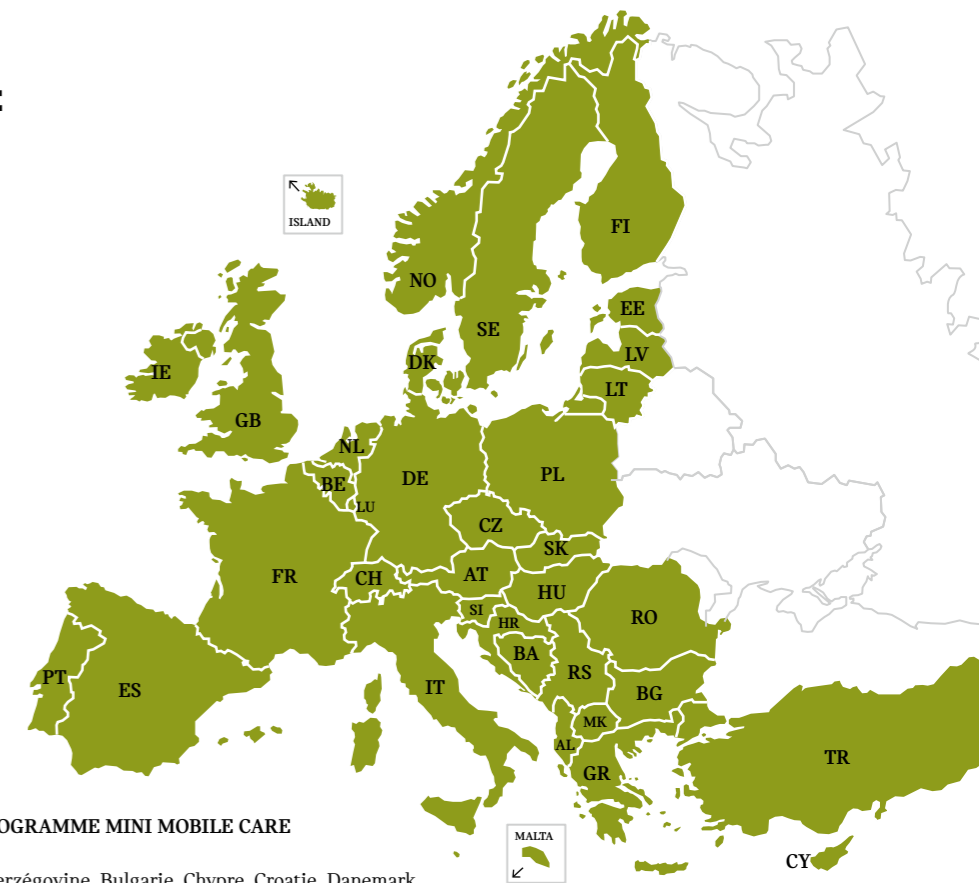
### CHANGEMENT D'HUILE ET ENTRETIEN:

- Vous n'avez plus droit aux prestations du programme de mobilité MINI si le changement d'huile, les check-up et les entretiens ne sont pas effectués chez un Partenaire de Service MINI agréé ou si ces travaux ne sont pas réalisés dans le respect des intervalles prévus par MINI et des normes de qualité et de service MINI.

### POUR LES PROPRIÉTAIRES D'UN VÉHICULE MINI DE SECONDE MAIN:

- Le programme de mobilité MINI est également valable sur les véhicules d'occasion MINI (jusqu'à 5 ans à partir de la première immatriculation).

## PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES: ZONE DE VALIDITÉ DU PROGRAMME DE MOBILITÉ MINI.



### EN CAS DE PANNE, VOUS POUVEZ COMPTER SUR LE PROGRAMME MINI MOBILE CARE DANS LES PAYS SUIVANTS:

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (îles Canaries comprises), Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Vatican.





Sous réserve de fautes d'impression, d'erreurs et de modifications techniques. © BMW (Suisse) SA.  
Toute reproduction intégrale ou partielle est soumise à l'autorisation écrite de BMW (Suisse) SA. 03/2021